

93546 - Il veut effectuer une retraite spirituelle alors qu'il a un rendez vous chez le médecin

question

Je veux effectuer une retraite spirituelle mais j'ai un rendez vous avec un docteur. M'est-il permis d'aller chez le docteur pendant ladite retraite ou devrais-je m'abstenir de celle-ci?

la réponse favorite

La retraite spirituelle désigne un séjour durable à la mosquée. Elle est une sunna recommandée plus particulièrement au cours des dix dernières nuits du Ramadan. Elle ne devient obligatoire que quand le musulman s'engage à le faire dans le cadre d'un vœu. En dehors de celui-ci , elle n'est pas obligatoire. Voir la réponse donnée à la question n°[48999](#).

En principe, l'auteur d'une telle retraite ne quitte la mosquée que pour satisfaire un besoin tel que les ablutions, la prise d'un bain ou pour aller aux toilettes. Car , selon Aïcha, quand le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) était en retraite, il ne revenait à la maison que pour satisfaire ses besoins humains. » (Rapporté par Mouslim, 297)

Si vous avez besoin d'aller chez le médecin et ne pouvez pas reporter le rendez vous au-delà du Ramadan, il semble qu'il n'y a aucun inconvénient à aller voir le médecin et retourner à la mosquée. A ce propos, an-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) affirme dans al-Madjmoue (6/545) que l'auteur d'une retraite spirituelle qui devient tellement malade qu'il lui est difficile de rester dans la mosquée à cause de son besoin d'un lit, d'un assistant ou d'un médecin, etc, est autorisé à sortir. »

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit dans ses djalassat ramadaniyyah de l'année 1411, 7e séance 144: « **Celui qui a besoin de voir un médecin peut sortir. Autrement , il doit rester dans la mosquée.** »

Allah le sait mieux.